

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 18 Brumaire.

(Ère vulgaire)

Samedi 8 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, au coin de la rue THÉRESE, rue des MOULINS, n^o. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les agens des postes sont invités à s'adresser directement au bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

ANGLÈTERRE.

De Londres, le 10 octobre.

Le 6 de ce mois, la commission nommée pour connoître du crime de haute-trahison imputé aux treize individus détenus à la tour, se réunit à onze heures; mais le grand jury n'y étant pas, le juge ne prit séance qu'à trois heures; alors on lut le bill de haute-trahison contre douze individus dont voici les noms: Thomas Hardy, secrétaire de la société correspondante de Londres; John Hornetocke, écuyer; Steward Kidd, jurisconsulte; Joice Thomas Holcroff, auteur du *Chemin en ruine*; John Richser, John Thelwall, John Augustus Bonnay, Samull Baxter, Mathews Movre, Thomas Wardell, & Richard Hogsou. Le treizième devoit être Thomas Lowet, qui n'étoit pas compris dans le bill.

Le juge avertit alors le jury qu'il étoit de droit que les personnes contre lesquelles étoit rendu un tel bill, eussent dix jours pour préparer leur défense; en conséquence, la chambre ajourna à dix jours les commissaires dans la salle de justice. Le procès des douze personnes ne commencera que le 16.

Le paquebot le *Carteret*, arrivé en trente-sept jours du Môle Saint-Nicolas à Falmouth, a beaucoup de passagers à bord, & entr'autres le fidèle agent de Pitt à Saint-Domingue, le sieur de Charmilly, lieutenant-colonel de la légion britannique. C'est lui qui l'année dernière fut envoyé de Saint-Domingue à la Jamaïque pour solliciter la protection de notre gouvernement en faveur des habitans insurgés de cette colonie, & pour concerter avec le gouverneur Williamson les moyens de mettre la partie française de Saint-Domingue entre les mains des troupes britanniques. En moins de six semaines, ce loyal

françois réussit à procurer la reddition de la Grande-Anse, du môle Saint-Nicolas, de Saint-Merc, de Léogane et de quelques autres quartiers moins importants.

Cet officier déclare qu'il arrive en Angleterre, d'après le vœu des principaux colons et négocians, pour présenter une adresse à sa majeste, dont l'objet est de lui demander toute la protection nécessaire pour pouvoir persévérer dans le dessein qu'ils ont d'être soumis et attachés au gouvernement britannique. Le même Charmilly apporte des plans pour consolider la domination anglaise dans cette colonie; ce qui lui a mérité la bienveillance spéciale de Pitt, d'autant plus que ce ministre n'étoit pas exactement rassuré sur les moyens de conserver les livraisons qui lui ont été faites par M. Charmilly. Le papier ministériel qui donne ces détails, ajoute que les commerçans de Londres doivent se joindre aux instances de cet envoyé, pour engager le ministère à envoyer aux Antilles, le plutôt possible, des forces capables de nous assurer et de nous conserver la jouissance d'une colonie qui sera pour l'Angleterre une source abondante et commune de richesse et de prépondérance politique.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 12 brumaire (2 novembre, v. st.)

Deux causes principales contribuent à réveiller l'esprit de patriotisme & de liberté dans l'ame des Bataves: la première est la haine qu'ils éprouvent contre le pillage habituel des troupes anglaises qui fuient en-delà de Nimègue, après avoir dévasté tout le pays; la seconde est l'espérance bien fondée que les armées de la république toujours triomphantes feront renaitre la liberté en détruisant à jamais la tyrannie stathouderienne; aussi les in-

surrections éclatent de toutes parts , & principalement dans la province d'Utrecht où le stathouder a fait faire quelques exécutions militaires qui ont achevé de lui aliéner le peu de partisans qui lui restoit.

Après que l'armée angloise a eu abandonné Nimègue , le commandant de cette place en a fait brûler les faux-bourgs & abattre les maisons & les arbres qui auroient pu en faciliter le rapproches aux François. On dit que l'ennemi , en se retirant , a jetté une garnison considérable à Nimègue , avec ordre au commandant de tenir jusqu'à ce qu'il puisse revenir de la rive droite du Rhin , pour secourir la place.

Le siège de Maëstricht , malgré la résistance vigoureuse de la nombre garnison , se pousse avec la plus grande activité. L'attaque se fait de plusieurs côtés. Le général *Bernadotte* , avec 13 bataillons , se trouve devant Wyck , qui est la partie de la ville située sur la rive droite de la Meuse. Le fort St-Pierre est attaqué par 14 bataillons aux ordres du général *Bonert* ; enfin le général *Duhem* , avec 30 bataillons , est attaché au corps de la place. Le quartier-général de l'armée de siège , où le représentant du peuple *Gilet* est arrivé , est actuellement à Petersheim.

Le prince de Hesse-Cassel qui commande dans la place a refusé de se rendre sur une sommation qui lui a été faite , quoiqu'on lui ait dit qu'on ne lui offroit une capitulation que pour épargner l'effusion du sang , attendu que l'armée alliée attirée & contenue en-delà du Rhin , ne lui laissoit aucun espoir d'être secouru. On compte que la prise de cette place ne tardera pas à s'effectuer.

Une anecdote assez singulière est que le général français , qui commande dans le district de Breda , a fait demander l'état des fournitures faites à sa réquisition , dans le dessein de les acquitter en lettres-de-change sur la maison de la veuve *Nettines & fils* , banquiers de la cour de Vienne dans cette ville de Bruxelles.

F R A N C E.

De Paris , le 18. brumaire.

Depuis plusieurs jours , les scellés avoient été mis sur les papiers du président du club électoral ; ils viennent d'être apposés aussi sur les cartons de cette société.

Bergasse , ex-constituant , a été condamné par le tribunal révolutionnaire à la détention , comme suspect , jusqu'à la paix.

La vigilance est sans doute un devoir pour chaque citoyen d'un état républicain ; mais si cette vigilance est inquiète & turbulente , si l'intérêt personnel de chacun est un motif suffisant de crier au feu , avant même qu'il paroisse aucune fumée , il peut résulter de ces appréhensions trop répétées un état d'anxiété habituelle pour tous les citoyens qui estiment la tranquillité générale. Remarquons que ce ne sont pas ceux-ci qui font le plus de bruit , mais que les craintes de ceux qui ont manié les affaires publiques pendant des crises de terreur & de trouble inséparables de toutes les révolutions , font un mal réel au gouvernement révolutionnaire , en altérant la confiance dont il a besoin pour remplir ses obligations & ses devoirs.

Il est sans doute permis de croire que dans ces crises il y a eu des hommes qui ont plus songé à satisfaire leurs

passions particulières & la faim de leur cupidité , qu'à servir la chose publique. Eh bien ! ce sont ces hommes qui sont les plus enclins à alarmer le peuple sur le retour du gouvernement à l'ordre & à la justice. Si l'ordre renaît , la justice aura le droit de rechercher ceux qui l'ont troublé , se disent-ils intérieurement , ainsi détournons l'attention publique des délits antérieurs , en la rapportant sur des dangers présents. Cette politique est sans doute très-machiavélique , mais elle n'existe pas moins. En vain on objecteroit à ceux qui la professent , qu'au moment de leur règne ils ont impitoyablement poursuivi , atteint & égorgé leurs prédécesseurs , moins cruels qu'eux-mêmes. Un nouvel intérêt , qui n'est pas l'intérêt public , mais celui de l'oubli de leurs délits , met un terme à toute logique de leur part , & ils disent effrontément : « n'examinez pas ce que nous avons fait , mais craignez ce que nos successeurs peuvent faire ». De là ces systèmes déso-lateurs qui portent hors de vue le terme où la constitution républicaine sera ferme , stable & consolidée ; car enfin nous touchons au moment où le gouvernement populaire aura à traiter de grands objets avec les nations étrangères. Convient-il de laisser ces nations dans l'incertitude de savoir quel est le siège unique du gouvernement français ? Ce siège est & doit être la Convention ; & toute autorité quelconque qui lui contesterait ce droit , serait coupable. Tout effort pour enlever à la convention la confiance populaire , ne serait pas moins repréhensible. Les bons citoyens sentent cette grande vérité , les autres , tout en l'avouant , ne se montrent pas suffisamment empressés à la propager ; enfin il est des malveillans dont le désordre & la désunion semblent être les éléments naturels. C'est contre ces derniers que la vigilance nationale doit porter toute son attention , & si on les observe avec soin , on verra que l'alignement de leur malveillance est , ou l'intérêt personnel , ou des calculs de cupidité absolument incompatibles avec la félicité générale & le bonheur commun d'un peuple libre.

Dans la séance du 16 , la convention nationale a , pour ainsi dire , consolidé tous ses droits à la confiance publique ; elle a annoncé à la nation que les jours de terreur étoient à jamais proscrits. Parmi les orateurs éloquens & vrais , qui ont fait triompher avec éclat la justice & l'amour de l'ordre , mis en permanence à l'ordre du jour , il convient de signaler le représentant Legendre. L'honneur de la convention l'avoit appelé à cette séance , où le sentiment du bon & de l'honnête ont donné à son éloquence ce charme irrésistible que n'obtiennent jamais les déclamations incohérentes des égoïstes ; & que les supports de la tyrannie cherchent vainement & avec effort. Legendre a obtenu la récompense de son éloquence & de son patriotisme ; il a été nommé président de la convention nationale.

Cette tension générale de la convention à empêcher de renaître les tyrannies & les abus du régime de terreur , s'étoit déjà manifestée dans la séance du 14 , où la question très-importante du *maximum* fut agitée. Tous les républicains ont été invités à communiquer leurs vues sur cette loi révolutionnaire.

Il étoit sans doute nécessaire que l'approvisionnement de nos armées ne fût pas mis dans la dépendance des spéculations avides des accapareurs : mais des mesures prises pour éviter un tel malheur , à la réquisition universelle de toutes les productions du sol de la république , & de tous les moyens de circulation intérieure , il y a fort loin ; car , enfin , la cupidité des entrepreneurs pouvoit affamer

la nation
pas été to
Quel r
peut-être
consentir à
denrées la
liberté de
en seroit
mais si o
ductions d
cultivateu
que le po
établi une
L'augmen
de deux
doute ce
nombre
remédier
périence
été soum
peuple. L
lors de l
suivoit les

TRI

Suite de

Grault
mé , il y
laquelle
je fus in
Lamberty
(car on
dans de
parmi de
accoucha
leur ont
gés : ces
sant des
pressenti
furent tra
deshabill
femmes &
cepté la
un jeune
gliote , a
l'une d'e
que les
je crois
An m
malheur
galiote ,
périr sa
subroient
Cette
& autres
liote euv
n'avoient
pendant

la nation pour nourrir l'armée ; & cet inconvénient n'a pas été tout-à-fait imaginaire.

Quel remède s'offroit à ce terrible malheur. C'étoit peut-être un simple réglemeut de police qui auroit circonscrit à une quantité déterminée de productions & de denrées la fourniture à faire aux armées, & de laisser la liberté de la circulation & de la vente à tout le reste. Il en seroit résulté, dit-on, des accaparemens dangereux ; mais si on observe que le peuple veille, que les productions du sol sont périssables, & que les propriétaires cultivateurs ont autant besoin de vendre leurs denrées que le peuple de les acheter ; il se seroit en peu de tems établi une balance à-peu-près juste entre ces deux besoins. L'augmentation des signes de valeur dont la somme excède de deux tiers celle des productions, auroit retardé sans doute cet équilibre, mais le projet de diminuer le nombre des assignats l'auroit enfin terminé. On a cru remédier à cette lenteur par un loi de *maximum*, & l'expérience a démontré que toutes les denrées qui y ont été soumises, ont manqué à la fois à la subsistance du peuple. Le peuple lui-même, a senti cette vérité, puisque lors de la destruction de la commune accapareuse, il en suivoit les membres au supplice, en leur criant au *maximum*.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Séance du 16 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Grault, matelot de la douane, a déclaré avoir été nommé, il y a environ un an, concierge d'une galiote, sur laquelle il a demeuré quatre à cinq mois. Aussi-tôt que je fus installé dans mes fonctions, a-t-il dit, Fouquet, Lamberty & Robin m'amenerent au moins 300 femmes, (car on ne me les donna pas en compte) avec des enfans de quatre à cinq mois, & même de plus jeunes : parmi ces femmes, il y en avoit d'ençeintes ; l'une d'elles accoucha à bord de la galiote : plusieurs de ces enfans leur ont été enlevés par des citoyens qui s'en sont chargés : ces meres infortunées ne s'en séparaient qu'en versant des larmes de douleur & de désespoir, & avec le pressentiment d'une mort prochaine. Toutes ces victimes furent transférées dans un autre bateau, où elles furent déshabillées, les mains attachées derrière le dos. Ces femmes & ces enfans furent noyés le même soir, excepté la veuve Chandénier, trois on quatre autres, & un jeune homme. La veuve Chandénier est morte sur la galiote, au moment qu'elle alloit être transférée ailleurs : l'une d'elles a été conduite au Boufflay, & j'ignore ce que les autres sont devenues. Quant au jeune homme, je crois qu'il a été aussi détruit.

Au moment où la gabarre s'enfonça, j'entendis ces malheureuses, qui n'étoient pas fort éloignées de ma galiote, s'écrier : scélérats ! pouvez-vous nous faire ainsi périr sans jugement ! Fouquet, Lamberty & Robin les broioient : leurs effets furent vendus sur le port.

Cette première noyade exécutée, Fouquet, Lamberty & autres ramenerent aussitôt de l'entrepôt dans ma galiote environ 200 hommes détenus, dont les plus jeunes n'avoient que 15 à 16 ans. Les pameaux furent fermés pendant quarante-huit heures ; j'ignore si, pendant ce

tems, on leur donna à manger ; mais après ces quarante-huit heures, on en jeta dans la riviere environ 80 qui avoient été trouvés morts.

On ne donnoit qu'une demi-livre de pain par jour à chacun de ceux qui restoient, & encore furent-ils pendant deux jours sans pain. Affilé & moi, au risque de notre vie & par humanité, nous nous adressâmes aux citoyens voisins du port, pour leur procurer des subsistances. Tous, dans la consternation, craignoient de se compromettre, en donnant ces secours ; ils nous procurèrent néanmoins du pain, de la soupe, &c. que nous portâmes à ces infortunés ; le capitaine de garde poussa la méfiance jusqu'à fouiller dans des baquets remplis de soupe. Ils furent noyés en plein jour.

Prost, voilier, a parlé de la noyade du 24 au 25 frimaire : il avoit d'abord dit qu'il y avoit vu Chaux. Celui-ci a répondu : j'appelle la vengeance sur un faux témoin. (Murmures).

Le président a invité Chaux au calme, & à se reposer sur la justice des jurés.

Cinq ambitieux, a dit Chaux, ont juré ma perte : il les a nommés ; en voici le sujet. Lorsque la société populaire fut dissoute par Carrier, je me transportai chez lui pour lui faire des représentations. Je lui parlai en homme libre, il me répondit que j'avissois la convention nationale ; je lui répliquai, si aujourd'hui tu es représentant, qui t'a dit que je ne le serai pas demain. Mes ennemis ont profité de ce propos pour faire courir le bruit que je visois à la convention. Ainsi, je demande quels sont les hommes que le témoin a vu à Paris. Le témoin a déclaré qu'il faisoit très-noir pendant la nuit des 24 & 25, & qu'il a pu se tromper ; (murmures) qu'il avoit voulu nommer Louis Nau, & non Chaux. Il est résulté de cette disposition que, ni Chaux, ni Nau, ne s'étoient trouvés à cette noyade ; mais bien René Nau, comme ce dernier l'avoit précédemment avoué, & l'a encore déclaré positivement.

Baralon, Brue, Torgoff, Gardet, sous-lieutenans au régiment de la Guadeloupe ; Bernet & Labory, sous-lieutenant au quatorzième régiment, ci-devant Foretz, tous détenus à Nantes, depuis treize à quatorze mois, & actuellement traduits au comité de sûreté générale, ont déclaré avoir été transférés avec 19 de leurs camarades sur une galiote hollandaise, d'où étant tombés malades ils furent transportés dans différentes prisons par ordre de Horon ; notable ; qu'ils ont entendu de dessus cette galiote, les cris des 90 prêtres qui furent noyés ; que trois de leurs camarades, Martel, David, Colleret, qui sont sur la liste des prisonniers transférés dans la galiote, le 7 brumaire, furent noyés avec ceux qui étoient sur cette galiote.

Gardet a déclaré qu'étant aux Saintes-Claire, où il a toujours été détenu, on vint un jour faire un enlèvement de trente prisonniers : on demanda les Américains ; un jeune homme portoit ce nom ; il se présenta ; il fut emmené, & moi je restai.

Bernet s'est plaint d'avoir été ainsi exposé à périr ; j'ignore, ainsi que mes camarades, les motifs de notre arrestation. Si nous étions coupables, on devoit nous punir ; mais on ne devoit pas nous noyer sans jugement.

Goulin a dit que ces jeunes militaires avoient été déportés d'Amérique, & arrêtés à leur débarquement à Nantes, par ordre du ministre de la guerre.

Hérisson, charcutier, a déclaré que s'étant transporté à l'entrepôt pour avoir une fille de 14 ans, Fouquet & Lamberty lui dirent qu'il étoit un scélérat de vouloir avoir de cette race; & que Carrier leur dit: renvoyez-moi ce bon là! Quelque tems après, a-t-il dit, je reprochai à Guindon, ami de Carrier, d'avoir laissé évader la femme de l'émigré Latemplierie: je fus emprisonné pendant 27 jours; & pendant ma détention, on vendit presque toutes mes marchandises au public, & on remit à ma femme 335 liv.

Goullin a représenté qu'il croit que le témoin a été incarcéré en vertu d'un arrêté de Carrier, concernant les accapareurs, recailleurs & vendeurs de comestibles de première nécessité au-dessus du *maximum*; mais que le témoin ayant été fortement réclamé, fut mis en liberté. J'observe, a dit Goullin, que le témoin n'attribue pas son arrestation au comité.

Huet, couvreur, a parlé de l'arrestation d'une femme à Richebourg.

Nernet, taillandier; a entendu de son lit, il y a environ un an, les cris des noyés, & a vu jeter à l'eau quatre des détenus qui étoient allés noyer l'entrepôt.

Goullin a fait observer que les deux derniers témoins étoient de bons patriotes, ainsi que d'autres; qu'ils avoient aidé le comité à combattre les brigands; qu'ils ne chargeoient pas le comité, parce que la terreur n'avoit pas été mise à l'ordre du jour pour eux.

Elzear-Aude, commis des loteries, substitut de l'accusateur public près la commission militaire de l'armée de l'Ouest, a déclaré avoir entendu dire que les noyades avoient été faites à Nantes sans jugement, & que le despotisme y avoit été poussé si loin, que tout le monde avoit été obligé de comprimer sa pensée.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de PRIEUR (de la Marne.)

Séance du 17 brumaire.

(Il y a eu hier soir une séance pour le renouvellement du bureau: Legendre, de Paris, a été élu et proclamé président; les trois nouveaux secrétaires sont: Duval, de l'Aube, Thirion et Merlino.)

Raffron rappelle que l'on impute à Carrier d'avoir fait égorger des hommes qui tendoient à la patrie des bras désarmés, d'avoir fait noyer ou assassiner des enfans à la mamelle, d'avoir fait éventrer des femmes enceintes: « Il y a aujourd'hui neuf jours, ajoute-t-il, que la commission des vingt-un est saisie de pièces. Carrier a-t-il commis ou non ces forfaits? elle n'a que cette question à examiner: pourquoi donc cette lenteur à faire son rapport? Je demande que ce rapport soit fait demain, afin que l'inquiétude du peuple cesse, et que tous les soupçons soient éclaircis ».

Bourdon, de l'Oise, dit que la commission ne cesse de s'occuper du travail dont elle est chargée, & qu'elle doit faire son rapport le 19. « Il est de la justice d'attendre ce rapport avec calme, ajoute Bourdon: si celui que l'on inculpe est coupable, laissez-le boire encore

deux jours dans la coupe de l'ignominie; mais il ne faut pas croire légèrement au crime ». — D'après les observations de l'opinant, la convention nationale passe à l'ordre du jour.

Clauzel, au nom du comité de sûreté générale, donne lecture de deux dépêches: l'une des représentans du peuple dans les départemens du Gard, de Vaucluse, de l'Hérault & de l'Aveyron, annonce que l'esprit public est bon dans ces contrées, que les scélérats y sont comprimés par la justice, & que la convention nationale, unique point de ralliement, y est comblée de bénédictions.

Dans l'autre dépêche, le représentant du peuple dans le département de la Côte-d'Or, donne des renseignements sur l'état ancien & actuel de la commune de Dijon. Le système de terreur a pesé fortement sur cette commune; il s'y est commis des horreurs, des crimes: la société populaire faisoit tout trembler: elle donnoit des loix aux communes environnantes, & en recevoit elle-même de 4 à 5 intrigans: les décrets étoient méconnus & méprisés: on arrêtoit & incarcéroit les voyageurs; on mettoit même en quelque sorte hors de la loi par des arrêtés de la municipalité. Sous le prétexte de la garde des prisons, cette municipalité avoit formé une armée révolutionnaire à ses ordres, & méconnoissoit les chefs de la force armée: un grand nombre de citoyens ouvriers ne travailloient plus; ils remplissoient, eux & leurs familles, les tribunes de la société, & gaignoient leur vie à applaudir les meneurs & à menacer les vrais patriotes. Les chefs des factieux donnoient de grands festins, aux quels on n'étoit admis qu'en apportant, pour verre, un calice, ci-devant meuble ecclésiastique, mais actuellement propriété nationale. Un nommé Damas, arrêté depuis peu de jours, dénatureroit l'esprit des loix sur les émigrés: il empêchoit que les patriotes n'obtinsent des certificats de résidence, en intimidant les témoins: cet homme étoit chef de l'agence des biens des émigrés, etc. etc. L'on voit par ces détails que Dijon étoit l'intermédiaire entre Marseille et Paris; ainsi se trouve expliquée l'importance que l'on vouloit donner à la fameuse adresse dijonnaise. Mais la conspiration est déjouée à Dijon comme à Marseille & à Paris: les citoyens opprimés respirent; ceux qui ont été égarés s'indignent contre les scélérats qui leur tendoient d'horribles pièges; tous reconnoissent la convention nationale pour unique centre d'autorité.

Les dépêches lues par Clauzel seront insérées au bulletin.

Bréard annonce que l'escadre de la république, bloquée au golfe Juan par les Espagnols & les Anglais, est rentrée au Port-de-la-Montagne: ainsi se trouve démenti le bruit insolent que Pitt avoit fait répandre par ses gazettes ministérielles, de l'incendie des vaisseaux de cette escadre. Dans le court trajet du golfe Juan au Port-de-la-Montagne, l'escadre n'a pas rencontré un seul vaisseau ennemi. Cette annonce est vivement applaudie.

Sur la proposition du comité de salut public, la convention charge Goupilleau, de Fontenay, de se rendre près l'armée des Pyrénées orientales: il est investi des mêmes pouvoirs que les autres représentans du peuple.